

Réunion du comité directeur

Procès-verbal n°2025-10-08

Relevé de décisions

Consultation par voie électronique

Mercredi 8 octobre 2025

Présidence : Yann LEROY

Membres présents : Mme Brigitte THIEBAUT, Virginie ZERR, MM. Benoît BASTIEN, Georges CECCALDI, Youcef BETTAHAR, Malik BOUACIDA, Patrick CORTIAL, Patrick EDGARD, Daniel FAY, Nathalie GERARD, Christian GILLES, Raphaël GOSSET, Bruno HERBST, Marc HOOG, Damien KELTZ, Patrick LEIRITZ, Roland MEHN, Éric MODE, Philippe PAULET, Jean-Marie THIRIET, Daniel FAY, Didier LECOANET, René MOLLE, Christophe SOLLNER.

Membres excusés : Michel AUCOURT.

Assiste : Frédéric VARAIS (DG).

La présente consultation en urgence est rendue nécessaire suite à une demande de dérogation à l'article 73.2.

Demande du club de Behren Futsal quant à l'application de l'article 73.2 des règlements généraux de la FFF

Le Comité Directeur, prend connaissance de la demande de dérogation à l'article 73-2 concernant les joueurs U16 Baptiste JAMET et Ibrahim LARHCHOUNI, et l'accepte.

Ces 2 joueurs faisant partie du Pôle France Futsal sont donc autorisés à pratiquer dans les compétitions régionales et départementales Futsal seniors.

Damien KELTZ,

Secrétaire général

Yann LEROY

Président